

Processus et procédures applicables aux dons de l'EGPS

Contexte

En réponse à une demande formulée par les membres du Conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) lors de leur réunion des 16 et 17 octobre à Addis-Abeba (Éthiopie) au sujet de la fourniture aux administrateurs d'une documentation sur le processus de demande de financements au titre du Programme mondial d'appui aux industries extractives (EGPS), le Secrétariat du Programme a rédigé une description — figurant ci-dessous — de ses processus et procédures applicables aux dons de l'EGPS.

Le Programme mondial d'appui aux industries extractives est un fonds fiduciaire de la Banque mondiale qui finance les dons exécutés tant par le Bénéficiaire que par la Banque pour promouvoir des projets en fonction de la demande. La sélection des projets incombe au Secrétariat de l'EGPS, qui recourt à un processus concurrentiel pour allouer les fonds. La priorité est toutefois accordée aux pays à faible revenu ainsi qu'aux pays fragiles et/ou confrontés à un conflit et à la violence.

Quels dons sont exécutés par le Bénéficiaire ? Tous les projets qui créent un produit (un rapport de l'ITIE ou une nouvelle réglementation, par exemple) dont le Bénéficiaire s'approprie doivent être exécutés par le Bénéficiaire. En général, les dons exécutés par le Bénéficiaire sont proposés et mis en œuvre par les institutions publiques nationales. Cependant, ils peuvent l'être aussi par **des organisations de la société civile ou des organisations non gouvernementales admissibles**¹.

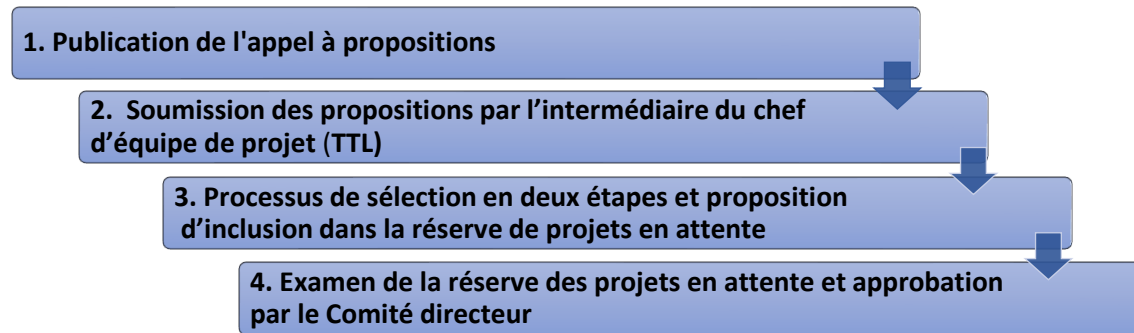
Les dons exécutés par la Banque sont proposés et mis en œuvre par le personnel de la Banque et financent essentiellement des activités liées au savoir ou le renforcement des capacités.

La durée moyenne de la préparation d'un don (de l'approbation du projet par le Comité de pilotage à sa mise en œuvre) est de quatre mois pour les dons exécutés par la Banque et de six mois pour les dons exécutés par le Bénéficiaire.

¹ Pour obtenir des informations sur les organisations admissibles, veuillez consulter le chef d'équipe de projet (TTL) de la Banque mondiale ou envoyer un courriel à l'adresse EGPS@worldbank.org

Processus et procédures

On trouvera ci-dessous une description des processus et procédures applicables à tous les dons de l'EGPS.



1. Appel à propositions

- À l'avenir, le Secrétariat de l'EGPS a l'intention de lancer deux appels à propositions par an.
- L'appel à propositions est annoncé aux bailleurs de fonds membres du Comité de pilotage, au Secrétariat de l'ITIE et aux pays clients/secrétariats nationaux de l'ITIE par l'intermédiaire du bureau-pays et des chefs d'équipe de projet de la Banque mondiale².
- L'appel à propositions contient des informations sur les fonds disponibles et les critères de sélection et il est habituellement publié deux à trois mois avant la réunion du Comité de pilotage.

2. Soumission des propositions par l'intermédiaire du TTL

- Les propositions sont préparées à l'aide du modèle fourni par le Secrétariat de l'EGPS et en concertation avec les TTL de la Banque mondiale, les représentants des pays clients et l'unité de gestion-pays. **Le TTL pilote ce processus³.**

3. Processus de sélection en deux étapes et proposition d'inclusion dans les projets en attente

- I. Durant la première étape, les propositions font l'objet d'un premier filtrage par le Secrétariat de l'EGPS. Les projets doivent :
 - Être prêts à être mis en œuvre
 - Faire la preuve d'une demande avérée et d'une solide appropriation par les pouvoirs publics
 - Être en phase avec le Cadre de partenariat-pays pertinent de la Banque mondiale
 - Faire la preuve de l'approbation par l'unité de gestion-pays de la Banque mondiale

- II. Au cours de la seconde étape, un Comité de sélection émanant du Pôle mondial d'expertise en énergie et industries extractives de la Banque mondiale examine les propositions qui ont franchi le stade du filtrage initial. Ce comité sélectionne les dons selon les critères de sélection du projet⁴, en accordant une attention particulière aux éléments suivants :
 - Un impact mesurable
 - Une évaluation et un suivi bien définis des indicateurs de performance de l'EGPS
 - La pertinence de la proposition
 - La conformité avec d'autres activités de la Banque mondiale

² Posez vos questions sur les futurs appels à propositions en écrivant à l'adresse EGPS@worldbank.org

³ Les parties intéressées qui ne disposent pas de contact avec un TTL sont invitées à écrire à l'adresse EGPS@worldbank.org

⁴ Tels que définis dans le document conceptuel de l'EGPS, approuvé par le Comité de pilotage.

Outre les critères ci-dessus, les projets exécutés par la Banque à l'échelle mondiale sont aussi évalués en fonction :

- De l'existence de destinataires et d'un plan de diffusion clairement définis
- De la capacité du projet à stimuler l'innovation et à guider les réformes dans le secteur des industries extractives

Les projets qui répondent aux critères des deux étapes mentionnés ci-dessus sont admissibles à bénéficier d'un financement et seront inclus dans la réserve de projets en attente, sous réserve de la disponibilité des fonds et du personnel/TTL de la Banque mondiale pour assurer la supervision et la mise en œuvre.

4. Examen des projets en attente et approbation par le Comité de pilotage de l'EGPS

- Le Secrétariat de l'EGPS communique la réserve de projets proposés (y compris la description des projets) au Comité de pilotage pour qu'il examine les projets et les approuve durant sa réunion.

Notes au sujet de l'ITIE

S'agissant des propositions de dons de l'ITIE, sachez que **la probabilité que les fonds de l'EGPS stimulent une application efficace de la Norme ITIE, d'une manière susceptible de produire des améliorations durables en matière de transparence des recettes des industries extractives**, constitue un critère de sélection majeur. L'EGPS apporte son soutien pendant toute la durée du cycle de l'ITIE. Les nouveaux venus sont éligibles à bénéficier de dons pour la préparation de leur candidature. L'EGPS ne fournit pas de financement continu à long terme de la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays. Par ailleurs, plus de deux dons consécutifs ne seront accordés que dans des cas exceptionnels.